

## Compte-rendu Bureau 15 mai 2017

### Objet : SPANC

Rapporteur : Jean MICHEL

### Éléments de contexte

Diagnostic du territoire réalisé à 90%

Les 10% restant concernent les refus de visite.

En avril 2018, la DSP conclue pour 12 ans aura 6 ans, et devrait faire l'objet d'une revoyure contractuelle.

### Deux plans d'actions proposés

#### 1. Au niveau du délégataire

- poursuite des recouvrements des impayés par tous moyens, y compris huissiers
- demandes de visite des installations des usagers récalcitrants (10%)  
**avec assistance des polices municipales des communes**

#### 2. Au niveau de la CASSB

- rendez-vous à monter avec les services de l'Etat compétents pour constatations et **verbalisations des usagers en infraction** (refus de visite)
- courrier « pédagogique » en réponse aux usagers qui refusent de payer : rappel de la loi, du dispositif, équité entre usagers, etc...
- septembre 2017 : présentation en CCSPL du bilan 2016 du SPANC (le bilan 2015 ayant été présenté au Conseil le 10 avril dernier), puis convocation par M. Michel du collectif pour l'informer du bilan 2016 et de l'ouverture de la négociation avec le délégataire dans le cadre de la clause de revoyure